



ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE 2024

Le Maire Jean-Pierre LARGUIER

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en date du 25/03/2021

CONSIDERANT la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité

ARRETE

ARTICLE 1

Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année **2024** est établi comme suit :

Avancement au grade de : ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1 ER CLASSE

<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
ROUMANILLE Patrice	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 2eme CLASSE	01/04/2024

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
100%	100%	0%

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
100%	100%	0%

ARTICLE 2

Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de VAUCLUSE qui en assurera
La publicité conformément aux dispositions de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité, d'un recours
contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de NIMES 16 Av. Feuchères, 30000 Nîmes ou par
l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à SABLET Le 29/03/2024
Jean-Pierre LARGUIER
Maire de SABLET

